



HOLCIM MAROC
SOCIÉTÉ ANONYME À DIRECTOIRE ET À CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL SOCIAL DE 421 000 000 DIRHAMS
SIÈGE SOCIAL : AVENUE ANNAKHIL, HAY RYAD - RABAT
RC N° 24713 - IF : 03330751

Communiqué

Assemblée Générale Extraordinaire de la société Holcim Maroc : Approbation de la fusion-absorption entre les sociétés Holcim Maroc SA et Holcim AOZ SA

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Holcim Maroc SA, réunie au siège social le 23 décembre 2013, après avoir pris connaissance de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Holcim AOZ SA en date du 20 décembre 2013 de la fusion par voie d'absorption de cette dernière par Holcim Maroc, a décidé :

- D'approuver dans toutes ses clauses le Projet de Traité de Fusion préalablement arrêté par le Directoire en date du 21 octobre 2013 ;
- D'approuver l'augmentation corrélative du capital de la société absorbante d'une somme de soixante-treize millions six cent vingt-six mille (73 626 000) dirhams par création de sept cent trente-six mille deux cent soixante (736 260) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, entièrement libérées. Le capital social après la fusion sera ainsi porté de 421 000 000,00 de dirhams à 494 626 000,00 Dirhams ;
- De modifier en conséquence les articles 06 et 07 de ses statuts ;
- De confirmer pour la durée restant à courir de leur mandat respectif, l'ensemble des membres actuels du Conseil de surveillance de la société Holcim Maroc SA.

Par conséquent, la fusion est réalisée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 et entraîne la dissolution anticipée de la société absorbée.

Rabat, le 23 décembre 2013

Force. Performance. Passion.